



*Guide conseil à l'organisation*  
*Manifestations voile handi-valide*  
*NEO495*

# SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	3
II - LE LIEU DE MANIFESTATION	3
III - L'ORGANISATION/PREPARATION DE LA MANIFESTATION	3
IV - L'INSCRIPTION	5
V - MATERIELS ET ACCESSIBILITE	6
VI - LE TYPE DE PARCOURS	6
VII - L'ENCADREMENT A TERRE	7
VIII - L'ENCADREMENT SUR L'EAU	7
IX - L'HEBERGEMENT	7
X - REFERENCES	8
XI - CONCLUSION	8

**Annexe 1 : Règles/conseils de la Classe Neo495**

**Annexe 2 : Charte d'organisation**

**Annexe 3 : Le Neo495**

## I - Introduction

Le présent document constitue un guide relatif à la mise en œuvre et l'organisation de manifestations voile handi-valide sur Neo495. **Il ne modifie en rien les textes relatifs à l'organisation de compétition à la voile :**

- Règles de course à la voile de World Sailing avec leurs prescriptions nationales
- Le règlement technique de la Fédération Française de Voile relatif à l'organisation de régates
- Les textes de loi en vigueur, notamment l'arrêté du 3 mai 1995 pour les manifestations en Mer et les règlements de police des plans d'eau intérieur et VNF pour les manifestations en plan d'eau intérieur.

Un guide approuvé par les deux parties suffit pour que le club et la classe travaillent ensembles sur l'organisation d'une manifestation.

Le but de cette démarche de guide conseil, est que les manifestations handi-valide sur Neo495 aboutissent dans les meilleures conditions et donnent du plaisir aux personnes qui y participent.

## II - Le lieu de manifestation

Le choix du site de la manifestation est avant tout, associé à l'initiative et à la volonté des clubs de voile volontaires à l'organisation de ce type d'évènements. Ces initiatives sont fortement encouragées et soutenues par la Classe Neo495.

L'organisateur, accompagné de la Classe Neo495 (10 ans d'expérience dans l'organisation de manifestation) étudiera les meilleures solutions de mise en accessibilité du site, et du choix de la spécificité handi-valide ou pas lors de l'inscription de l'évènement.

## III - L'organisation/préparation de la manifestation

Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation voile, le club organisateur est soumis au règlement technique de la Fédération Française de Voile et plus précisément au Chapitre II – *L'organisation des compétitions*.

Avant toute chose, l'organisation d'une manifestation voile, type régate, fait l'objet de déclarations (au même titre que toutes autres régates).

### 1) Inscription au calendrier de la Fédération Française de Voile

L'organisateur se doit d'inscrire la manifestation au calendrier officiel de la Fédération Française de Voile. Ce calendrier s'étend sur l'année civile et doit être établi avant le début de l'année.

Dans le cas où l'inscription de la manifestation au calendrier officiel n'a pu se faire dans le temps imparti, une demande exceptionnelle dite *fiche création et/ou modifications hors délais*, est à adresser au responsable du calendrier de Ligue qui transmettra à la Fédération

Française de Voile pour les régates de niveau 4 et supérieur. Les régates de grade 5 sont traitées au niveau de la ligue. Celle-ci doit être transmise à minima 1 mois avant les épreuves de grade 5 et 2 mois pour les autres.

Ensuite, une fiche épreuve doit être complétée par l'organisateur. Les informations suivantes sont à saisir :

- Pratique : Le Neo495 fait parti de la catégorie des « Quillards de Sport ». Aucune réglementation n'oblige l'organisateur à inscrire la manifestation dans une catégorie particulièrement liée au fait que les concurrents soient en situation de handicap.  
*Par contre pour permettre aux compétiteurs en situation de handicap de savoir que cette régate existe, il est conseillé de cocher dans les spécificités handivalide dans la mesure où la régate a prévue d'accueillir des personnes en situation de handicap.*
- Bateau : « NEO495 »
- Grade : Les niveaux de gradation des compétitions à voile sont décrits au §1.5 du chapitre I – *La compétition* – du règlement technique de la Fédération Française de Voile. L'objectif est de valoriser les manifestations autour du Neo495 sachant qu'elles rassemblent des compétiteurs venant de toute la France mais aussi des pays frontaliers (Belgique, Angleterre, Espagne, Suisse,...).
- Code de participation : le code « N » correspond à l'accueil de pratiquants venant de l'ensemble du territoire. Sachant que chacun de ces regroupements de membres pourrait accueillir des étrangers (Belgique, Espagne, Angleterre, Suisse), la fonctionnalité supplémentaire : « Accueil étranger >> oui ou non » peut s'ajouter aux participations traditionnelles sans pour autant indiquer des épreuves à forte représentation étrangère et peu de pratiquants français « IN ».
- Spécificités : la mention « Tous public » correspond à l'esprit dans lequel la Classe Neo495 souhaite soutenir ces actions. L'objectif est de favoriser la mixité sur les manifestations. Cette spécificité ne remet pas en question la volonté de rendre accessibles à tous, la manifestation.  
*Dans les spécificités, cocher « handivalide » permet aux personnes en situation de handicap d'identifier la régate plus facilement.*

D'autres renseignements sont à fournir dans cette fiche épreuve. Un guide de saisie est mis à disposition par la Fédération Française de Voile.

L'ensemble de ces éléments sont examiné, puis validé par la ligue ou par la Fédération Française de Voile.

*Rappel* : Les spécificités liées à la manifestation, ne peuvent être imposées mais seulement recommandées. Néanmoins la Ligue ou la Fédération Française de Voile ont la charge de valider, refuser ou mettre en examen les épreuves de la manifestation. De ce fait, il est souhaitable de trouver un accord sur les points non-approuvés par la ligue ou par la Fédération Française de Voile.

## 2) Déclaration et demande d'autorisation auprès des autorités compétentes

Toute manifestation nautique en mer doit aussi faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services des affaires maritimes. Cette déclaration est régie par l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer.

Dans cette déclaration, l'organisateur s'engage à respecter un certain nombre de points lié à l'arrêté du 3 mai 1995 décrit dans le règlement technique de la Fédération Française de

Voile (moyens de surveillance, dispositifs de sécurité, moyens de communication, impact environnemental). Un unique responsable de la manifestation doit être désigné. Pour les plans d'eau intérieurs, une demande sera faite auprès de la préfecture qui instruira le dossier avec ses différents services.

### 3) Publication de l'avis de course par l'organisateur 3 mois avant la régata

Ce document est téléchargeable sur le site Fédération Française de Voile, dans la rubrique Arbitrage, Règles complémentaire. Ce document de course permet de fournir les informations relatives à la régata et permettre ainsi aux régatiers de faire le choix de venir sur la manifestation.

*Rappel* : Le rôle du RTQ n'intervient pas dans l'organisation d'une manifestation voile. Seule la personne désignée dans le cadre de la déclaration auprès des services des affaires maritimes, est l'unique responsable de la manifestation.

## IV - L'inscription

Les concurrents désireux de participer à la manifestation devront s'acquitter auprès du club organisateur, du droit d'inscription prévu à l'avis de course de la manifestation.

Lors de l'inscription, l'organisateur pourra procéder à un questionnaire préalable relatif au handicap ou aux capacités de chaque personne en cherchant à identifier les éventuelles précautions ou adaptations particulières à mettre en œuvre. Ce questionnaire s'effectue par tout moyen disponible et adapté (questionnement de la personne concernée, de ses accompagnateurs ou de l'autorité parentale, au moment de l'inscription ou préalablement à la pratique).

Conformément aux règles et aux règlements, l'organisateur se doit de vérifier, à l'inscription de chaque concurrent, les documents suivants :

- Licence club Fédération Française de Voile en cours de validité,
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (tampon de la licence ou certificat datant de moins d'un an),
- Attestation d'assurance en RC pour les étrangers,
- Autorisation parentale pour les mineurs,
- Carte d'autorisation de port de publicité le cas échéant,
- Adhésion à la Classe Neo495 en conformité avec les règles de classe de l'Association Nationale de Classe Neo495.

Il appartient à l'organisateur de veiller que seuls des concurrents en règle avec les textes (d'état et fédéraux) sont inscrits à leur manifestation.

Sur la manifestation, seuls sont autorisés à courir, les bateaux affiliés à la Classe Neo495, à jour de cotisations et portant le numéro de voile officiel attribué par l'association de classe. Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge.

## V - Matériels et accessibilité

Le nombre de participants n'est pas limité. Cependant une estimation réaliste est faite lors de la préparation de la manifestation afin de quantifier les différents besoins associés (longueur de ponton, besoin en matériels de sécurité, besoin en bénévoles, approvisionnement divers,...)

L'organisateur soutenu par la Classe Neo495 se doit de s'assurer de l'accessibilité du site. A ce titre, il étudiera les meilleures solutions pour optimiser cette accessibilité.

Il veillera à l'accessibilité des locaux mis à disposition pour la manifestation. Il doit aussi s'assurer des différents accès associés (accès parking, accès pontons) ainsi que de la présence de sanitaires accessibles.

Il veillera à ce que des pontons adéquats soient compatibles avec les caractéristiques Neo495 et qu'ils permettent un accès aisé pour l'ensemble des concurrents et notamment, ceux se déplaçant en fauteuil roulant (cf. hauteur des pontons, accès des bateaux aux pontons...)

L'organisateur veillera à la disponibilité d'un système d'aide à l'embarquement et de son bon état.

## VI - Le type de parcours

Dans le cadre d'une manifestation voile handi-valide, il est possible de mettre en place l'ensemble des parcours illustrés à l'annexe L des Règles de Course à la Voile 2017-2020 (parcours au vent – sous le vent, parcours triangle au vent – sous le vent, parcours en trapèze,...).

Le Neo495 étant de catégorie C, il est autorisé de naviguer sous force 6 avec une hauteur de vague maximale de 2 mètres jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le type et la longueur du parcours seront déterminée selon les conditions météorologiques et vont en conséquence limiter le temps de course. En fonction des personnes présentes et du type de handicap, le temps de présence sur l'eau n'excédera pas 3 ou 4 heures et reste à l'initiative du comité de course.

Le temps cible pour la durée d'une course sera d'environ 40 minutes afin de favoriser le nombre de course.

Dans un souci d'égalité des chances sur l'eau et de sécurité, nous proposons que le Comité de Course mette en place des règles complémentaires par le biais de pavillons pour :

- La prise de ris
- Le lâché de ris

Dans ces conditions, il est nécessaire de tenir compte d'un temps d'assistance entre 2 manches pour aider les équipages ayant une mobilité ne leur permettant d'effectuer l'action demandée.

En ce qui concerne la mise en place d'un parcours type raid, certaines préconisations sont précisées dans Le règlement technique de la Fédération Française de Voile au niveau des dispositifs de surveillance et de communication. La spécificité du fait que l'on soit en présence d'un public en situation de handicap est à prendre en compte. La catégorie du Neo495 se prête intégralement à ce type de navigation. De plus cette formule de parcours est très appréciée par les pratiquants.

## VII - L'encadrement à terre

Il est conseillé à l'organisateur d'avoir à disposition un nombre de bénévoles suffisant afin d'accompagner et d'aider les personnes en situation de handicap sur diverses tâches.

L'embarquement des personnes handicapées doit faire l'objet d'une attention particulière afin de favoriser celui-ci et diminuer le temps d'embarquement à l'aide de système d'aide à l'embarquement (organisation à prévoir : ponton, potences, circulation, ordre...).

La manipulation des systèmes d'aide à l'embarquement doit se faire par des personnes de l'organisation, informées de leur fonctionnement et des consignes de sécurité à respecter.

## VIII - L'encadrement sur l'eau

Le port du gilet de sécurité est obligatoire. Le type de gilet de sécurité dépend de la législation en vigueur.

L'organisateur se doit de mettre à disposition un nombre de bateau sécurité suffisant pour encadrer la manifestation dans l'objectif d'une sécurité optimale.

Du fait des caractéristiques du Neo495 (auto-redressable et insubmersible grâce à ses volumes d'insubmersibilité), les concurrents sont en sécurité lorsqu'ils sont à bord. En cas de problème sur l'eau, l'intervention d'une tierce personne pourra se réaliser, du bateau sécurité au Neo495 sans que les concurrents à bord ne bougent. Si le niveau du problème nécessite un rapatriement à terre, un bateau sécurité devra remorquer, à couple si besoin, le Neo495 jusqu'au ponton.

Il est déconseillé de réaliser des transferts sur l'eau.

Néanmoins en cas de blessure et en fonction de la gravité de la blessure nécessitant une prise en charge médicale d'urgence incompatible avec le temps du remorquage, le transfert sur un bateau de sécurité sera effectué. Le lieu de débarquement aura été prévu en amont pour toute évacuation sanitaire avec un accès pompier.

## IX - L'hébergement

L'organisateur veillera à mettre à disposition des concurrents une liste de lieux d'hébergements accessibles.

Pour simplifier l'aspect organisationnel, il est intéressant de regrouper le plus possibles les concurrents sur un même lieu d'hébergement afin de limiter les déplacements longs pour les personnes en situation de handicap ayant des difficultés à se déplacer, ainsi que pour éviter les transferts multiples pour les personnes en fauteuil roulant. Cela permet aussi de mutualiser l'aide des personnes en ayant besoin.

Un contrôle effectif visuel sera fait des hébergements annoncés comme accessible afin d'éviter de mauvaises surprises

## X - Références

- Règlement technique de la Fédération Française de Voile relatif à l'organisation des régates
- Règles de Course à la Voile 2017-2020 – ISAF
- Prescriptions de la Fédération Française de Voile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020

## XI - Conclusion

Ce document fournit aux clubs de voile ayant l'ambition de porter une manifestation voile handi-valide sur Neo495, des clefs sur l'organisation d'une belle manifestation.

En complément, une charte d'organisation d'un « National Neo495 » est disponible pour une aide à la préparation d'une manifestation voile handi-valide (voir Annexe 2).

## Annexe 1 : Règles/conseils de la Classe Neo495

Aspects	Règles	Conseils Classe
RTQ	Arrêté du 3 mai 1995 Relatif aux Manifestations Nautiques en Mer (hors champ de responsabilité du RTQ) <i>Plus règlements de police des eaux intérieures et VNF en lien avec les préfectures</i>	Le RTQ gère l'ensemble des activités d'enseignement d'un club quelque soit le public. Il n'a aucune prérogative « légale » en ce qui concerne la régata
Ratio d'encadrement	Règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes en situation de handicap en application de l'article A-322-3-4 du code du sport → activités clubs Rien n'est mentionné dans les règles de course à la voile 2017-2020, ni dans les Prescriptions de la FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020 le règlement technique affiche des ratios (§II.3.4.1)	Règles de sécurité de la FFV pour les personnes en situation de handicap - Article A-322-3-4 du code du sport Cependant ces règles semblent applicables pour l'ensemble des activités d'enseignement d'un club. Ces règles ne font pas mention de situation de compétition mais il reste intéressant d'en prendre connaissance.
Homologation du matériels	Rien n'est mentionné dans les règles de course à la voile 2017-2020, ni dans les Prescriptions de la FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020. Aucun certificat d'homologation d'installation est exigé par la loi, juste un principe de précaution demandé par un constructeur de potences. Seul un certificat d'homologation potence CE est délivré avec l'appareil. <i>La réglementation impose que tout système de transport de personne soit homologué.</i> <i>Pour le reste c'est en cours de vérification</i>	Les documents concernant la maintenance des installations de levage type potence sont souvent difficiles à obtenir et l'on peut alors rapidement se trouver devant une impasse.
Homologation et nombre d'harnais	Rien n'est mentionné dans les règles de course à la voile 2017-2020, ni dans les Prescriptions de la FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020	L'organisateur doit s'assurer du bon état de son matériel (harnais et autres) Un nombre d'harnais par personnes en ayant besoin ne semble pas nécessaire (en ce qui concerne l'aide à l'embarquement)
Utilisation du système d'aide à l'embarquement	Bonnes pratiques - Manuel du constructeur	Affectation de 2 personnes de l'organisation ayant pris connaissance de son fonctionnement et des règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation du matériel

**Guide conseil à l'organisation  
Manifestations voile handi-valide NEO495**

<p>Système pour sortir le navigateur du bateau en mer (blessures graves, avarie du le bateau)</p>	<p>Rien n'est mentionné dans les règles de course à la voile 2017-2020, ni dans les Prescriptions de la FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020 <i>Il existe une obligation de résultats voir de moyen. Indépendamment du bateau, la personne peu avoir besoin d'une évacuation d'urgence incompatible avec un remorquage &gt; appel des pompiers</i></p>	<p>Les bateaux sécu remorque les Neo495 à couple, le neo495 est réputé être auto-redressable, insubmersible et incoullable grâce à ses volumes d'insubmersibilité. Nous déconseillons de réaliser des transferts sur l'eau. La sistance d'urgence reste un cas particulier.</p>
<p>Raid côtier</p>	<p>Dans le règlement technique de la FFV, il est noté qu'un parcours de raid demande un dispositif particulier au cas par cas.</p>	<p>Le Neo495 étant de catégorie C, il est autorisé de naviguer sous force 6 avec une hauteur de vague maximale de 2 mètres jusqu'à 6 milles d'un abri. Historiquement à cherbourg en 2010 lors du national neo un raid de 12 milles s'est déroulé. Le raid sur le canal à Bruxelles, le raid du championnat de voiles légères à Aix Les Bains, Le défi Marseille La Ciotat. Le raid côtier est perçu comme une aventure, une liberté par les pratiquants.</p>
<p>AC et fiche d'organisation</p>	<p>L'AC et la fiche d'organisation doivent être transmis rapidement avec les noms et rôles des personnes</p>	<p>Il est difficile d'obtenir les noms et le rôle de chaque personne participant à l'organisation dans un délai court. Nous encourageons l'organisateur à anticiper cet aspect.</p>
<p>nombre d'équipages (&lt; 10)</p>	<p>Règles Calendrier Nombre inscrit (sauf évolution des cotas) .</p>	<p><i>Régate inter série avec invitation d'autres supports - Extraction de Classement avec remise de la coupe Nationale Néo 4.95 - Classement National de Classe envisageable, en plus du CIF, si activité 2017 en inter série . la régata sera inscrite en Intersérie, une extraction du Classement sans recalcul des points, dans laquelle sera exprimé par exemple : Coupe Nationale Néo 4.95.</i></p>

## Annexe 2 : Charte d'organisation

### CHARTE D'ORGANISATION « NATIONAL NEO495 »

Critères d'évaluation et d'application pour les futurs « National Neo495 ».

Projet : **« National Neo495 »**

Projet de Dates :

Yacht Club / Evénement Lieu :

Grade :

Autorité organisatrice :

Personne à contacter :

Téléphone :

Courrier électronique :

Site Web :

#### L'organisation du « National Neo495 »

L'autorité organisatrice a parmi ses membres, un membre affilié à l'A.N.C. Neo495 **Oui / Non**

Comité d'organisation :

Identifier :

Président :

Secrétaire :

Lieu :

Responsable de la régates :

L'événement se conformera aux dispositions de la FF Voile **Oui / Non**

L'événement comprendra une Open pour d'autres supports **Oui / Non**

L'événement fournira des trophées dans chaque division **Oui / Non**

### **Yacht Club / Lieu**

Bureau de course, et annonces officielles, comité de protestation, installations	Oui / Non
Fournir suffisamment d'installations Fonctionnelles (toilettes, douches)	Oui / Non
Parkings véhicule et remorque suffisants	Oui / Non
Zone de stockage pour les bateaux grées suffisante	Oui / Non
Matériel de levage pour le transfert des marins avec un handicap	Oui / Non
Marina, Pontons, Yacht-club sont accessibles aux personnes handicapées	Oui / Non
Les zones de navigation et mise à l'eau sont protégées contre les effets des forts vents	Oui / Non
Conditions classiques de vent dans le projet de zone de navigation	Oui / Non
Hauteur des vagues dans le projet de zone de navigation	Oui / Non
Rythme de flux des marées dans le projet de zone de navigation	Oui / Non
Autre transport maritime dans le trafic proposé zone de navigation	Oui / Non
Une offre suffisante de logements accessibles à proximité	Oui / Non

### **Consultation communautaire**

Affichage public de l'événement est disponible	Oui / Non
Autorité locale est consulté	Oui / Non
Cas permis requis sont obtenus	Oui / Non

### **Comité de Course**

Commissaire de Course accrédité	Oui / Non
Ressources de gestion du programme Course Suffisante (bateaux, bouées)	Oui / Non
Nombre d'embarcations de sécurité conforme au règlement technique FFVoile	Oui / Non
Avis de Course possible 3 mois avant l'événement	Oui / Non
Instructions de Course disponibles 2 semaines avant l'événement	Oui / Non

### **Gestion des risques**

Assurance responsabilité civile Courante minimale ou l'équivalent	Oui / Non
Tous les bateaux concurrents assuré pour la responsabilité civile	Oui / Non
Club / lieu a mis en place un plan de gestion des risques	Oui / Non
Evénement plan d'urgence en place	Oui / Non

### **Médias & Promotion**

Avis de Course ISAF Standard, formulaire d'inscription et les Instructions pro utilisée	<b>Oui / Non</b>
IC : approuvé par A.N.C. Neo495 délégué technique et président du jury	<b>Oui / Non</b>
Evénement informations fournies à l'ANC Neo495 pour site	<b>Oui / Non</b>
Communiqués de presse distribué (minimum pré et post-événement)	<b>Oui / Non</b>

### **Commercial**

Le sponsor ne doit pas entrer en conflit avec les sponsors de la A.N.C. Neo495	<b>Oui / Non</b>
Projet de budget événement fournie	<b>Oui / Non</b>
Supports Médias utilisé pour l'A.N.C. Neo495 à des fins promotionnelles	<b>Oui / Non</b>

Estimation du nombre des inscrits :

### **Frais d'inscriptions :**

- par bateau	<b>Oui / Non</b>
- par coureur	<b>Oui / Non</b>

### **Participation repas :**

- par coureur	<b>Oui / Non</b>
- par accompagnant	<b>Oui / Non</b>

### **Panier repas**

**Oui / Non**

### **Tarifs**

- Frais d'inscription :
- Paniers repas :
- Repas accompagnants soirée des équipages :

### **Processus de demande**

L'autorité organisatrice devra soumettre sa demande de motivation en répondant aux critères ci-dessus et restitution de formulaire dûment rempli par la poste, ou par courriel à:

**Alain INZELRAC**

**Président**

**Association Nationale de Classe Neo495**

Hameau des Brousses

30410 Molières sur Cèze - France

Mail : [alain@classneo495.org](mailto:alain@classneo495.org)

Site : [www.classneo495.org](http://www.classneo495.org)

## ORGANIGRAMME

President Comité de Course			
Pavillonneur			
Président Jury			
Commissaire aux résultats			
Pilote Bateau Comité			
Adjoint Bateau Comité			
Pilote Bateau Mouilleur			
Pilote Bateau Pointeur			
Leader Sécu			
<b>Bateau Sécu n° 1 Pilote</b>			
Bateau Sécu n° 1 Adjoint			
Bateau Sécu n° 2 Pilote			
Bateau Sécu n° 2 Adjoint			
Accueil Inscription Emargement			
Intendance			
Aide à l'embarquement			
Communication			

<b>Régate</b>		
<b>Grade</b>		
<b>Type de parcours</b>		
<b>Longueur du parcours</b>		
<b>Nombre de manches</b>		
<b>Classement</b>	<b>Minimum</b>	
	<b>Maximum</b>	
<b>Système de classement</b>	<b>Points à minima</b>	
<b>Signal</b>		

Planning	Date Limite	Validé
<b>Fiche Créa. Régate CDV</b>		
<b>Décla. Affaires Maritimes</b>		
<b>Affiche événement</b>		
<b>Communiqué de Presse 1</b>		
<b>Communiqué de Presse 2</b>		
<b>Avis de course</b>		
<b>Fiche d'inscription</b>		
<b>Instruction de course</b>		
<b>Date limite d'inscription</b>		
<b>Envoi des invitations</b>		





## Annexe 3 : Le Neo495

Le Neo495 est Trophée de l'accessibilité 2013 (Conseil National Handicap), Etoile du design 14 (APCI) prix Made in France 14 du ministère du redressement productif, et fait partie du florilège des belles pratiques et des bons usages des ministères du développement durable et du ministère de l'Égalité des Chances.

Le Neo495 fait référence dans l'édition internationale "Advances in human Aspect of transportation Part III," pour son concept universel et design pour tous innovante alliant ergonomie et design pour tous, innove ainsi sur le concept design for Inclusion !



### Les aventures Neo495 :

- 04/2007 – Premier Open de Barcelone – Barcelone
- 05/2007 – Premier National Neo495 – Port Camargue
- 05/2008 – National Neo495 – Port Camargue
- 09/2008 – National Neo495 – Port Camargue
- 05/2009 – National Neo495 – Arcachon
- 09/2009 – Championnat d'Europe Aceso – Grau Du Roi
- 09/2009 – Coupe Néo des 4 nations – Grau Du Roi
- 10/2009 – Open de l'Escala – Espagne
- 05/2010 – Régate National Neo495 – Cherbourg
- 06/2011 – National Neo495 – Bruxelles (Belgique)
- 08/2011 – Coupe des 4 Nations – Suisse
- 08/2011 – RYA Sailability Multiclass – Angleterre
- 09/2011 – Coupe des 4 Nations Neo495 – Grau Du Roi
- 06/2012 – National Neo495 – Prangins (Suisse)
- 10/2012 – Finale du Tournoi des 4 Nations – Grau Du Roi
- 05/2013 – Championnat de France Promotion Intersérie Quillard – Aix-Les-Bains
- 09/2013 – Finale du Tournoi des 4 Nations – Bruxelles (Belgique)
- 05/2014 – Championnat de France Promotion Intersérie Quillard – Aix-Les-Bains
- 07/2014 – L'aventure à Voiles – Marseille–La Ciotat
- 05/2015 – Championnat de France Promotion Intersérie Quillard – Troyes
- 07/2016 – Raid cotier Belge – 45 milles/3 jours – Newport (Belgique)